

**Ecole Pierre Moinot**  
**Conseil d'Ecole du 7 novembre 2016**

Participants :

*l'équipe enseignante : Mmes David, Gazeau, Moll, Beyer, Chartreu, Guermeur et Surreau, MM. Kouloundissa, Verdon et Texereau.*

*les représentants des parents d'élèves : Mmes Dieumegard, Malot, Grégoire, Bechler et Rullier, MM. Salle, Simmoneau, Bourcellier.*

*les représentants de la municipalité : M. Fouché, Mme Moreau, adjointe chargée des affaires scolaires qui sera remplacée par Mme Ledoux présente également au conseil d'école.*

*le DDEN : Mr Cercllet.*

Excusées : *Mme Lambin, IEN de la circonscription de Melle ; Mme Pausé Saïda, décharge de direction.*

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Rappel sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Ecole
2. La rentrée 2016-2017 : les effectifs, la répartition, les locaux
3. Les exercices de sécurité
4. Le règlement intérieur ; la Charte de la laïcité
5. Le projet d'école
  - bilan de l'année 2015-2016
  - les actions prévues pour l'année 2016-2017
6. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2017
7. Les APC, les APS

### **1. Rappel sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Ecole.**

#### Composition du Conseil d'Ecole

En sont membres : le directeur de l'école, qui en est également le président, les maîtres de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service, les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions, les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire, le conseiller municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Education Nationale, un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école, l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription, membre de droit.

Y assistent avec voix consultative pour les affaires les concernant : les personnels du réseau d'aide psychopédagogique, les médecins scolaires, les infirmières scolaires, les assistantes sociales, les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), les représentants des œuvres post- et périscolaires en ce qui concerne leurs activités relatives à la vie de l'école.

En fonction de l'ordre du jour, le président peut inviter, après avis du conseil d'école, toute personne dont la consultation est jugée utile.

#### Attributions du Conseil d'Ecole

Le conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, l'hygiène scolaire, l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école (à ce titre, il est consulté par le maire).
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

### Fonctionnement du conseil d'école

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'inspecteur de l'Éducation Nationale et les suppléants sont informés de la tenue du conseil.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire. Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe.

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire est adressé à l'inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription ; il est ensuite transmis à tous les membres du conseil d'école. Ce compte-rendu sera consultable sur le site internet de l'école, une copie sera fournie sur demande aux familles n'ayant pas d'accès internet.

### **2. La rentrée 2016-2017 : les effectifs, la répartition, les locaux.**

#### Les effectifs :

Total de 225 enfants répartis en 9 classes, avec 91 enfants en cycle 1, 84 en cycle 2 et 50 en cycle 3.

34 PS 25 MS 32 GS 30 CP 28 CE1 26 CE2 24 CM1 26 CM2

EFFECTIFS : 225

<b>CYCLE 1</b>  <b>91</b>	<b>CHRISTELLE BEYER 24</b> <b>17PS 7MS</b>	<b>KOELIG DAVID 25</b> <b>17PS 8MS</b>	<b>EMMANUELLE GAZEAU 24</b> <b>10 MS 14 GS</b>	<b>GILLES VERDON/ SANDRINE GUERMEUR 24</b> <b>18 GS 6CP</b>
<b>CYCLE 2</b>  <b>84</b>	<b>CLAUDINE SURREAU/ SAÏDA PAUSE 24</b> <b>24 CP</b>	<b>FULGENCE KOULOUNDISSA 28</b> <b>28 CE1</b>	<b>VIRGINIE CHARTREU 26</b> <b>26 CE2</b>	
<b>CYCLE 3</b>  <b>50</b>	<b>LILIANE MOLL 24</b> <b>24 CM1</b>	<b>MANUEL TEXEREAU 26</b> <b>26 CM2</b>		

- Les effectifs en hausse ont permis l'ouverture d'une 9<sup>ème</sup> classe. M Verdon a été nommé sur ce poste et Mme Guermeur effectue son complément de service.

#### La répartition :

-Choix de faire 2 classes parallèles de PS/MS de nouveau, pour permettre une meilleure intégration des PS.

-2 autres classes sont à double niveau du fait de l'effectif important de GS et de CP.

La répartition des élèves est réfléchi et décidée en conseil des maîtres.

#### Les locaux :

-Les demandes de mobilier et de travaux formulées l'an dernier ont toutes abouti, sauf :  
la demande de meuble pour la classe de Mme David (demande déjà ancienne)

*Ce meuble va être acheté ; il s'agit d'un oubli.*

et celle d'un équipement informatique pour la 9<sup>ème</sup> classe ainsi que sa connection au réseau. Un vidéo projecteur a été mis à notre disposition par la municipalité, un ordinateur portable serait utile en complément. On ne peut utiliser un des ordinateurs de la valitice, comme suggéré par M. Fouché, car les 12 postes sont utilisés régulièrement dans les classes.

*La demande va être étudiée ; la connection au réseau est prévue pour cette salle en même temps que pour la nouvelle cantine.*

-Par rapport aux locaux des classes élémentaires, y a-t-il une personne ressource à l'école qui pourrait prendre en charge rapidement l'entretien des sanitaires ou d'une salle de classe en cas de souillure accidentelle des lieux et éviter ainsi les contaminations ? Est-ce que la sépiolite peut suffire dans la classe ?

*M. Fouché s'engage à faire le point sur les emplois du temps des agents pour apporter une réponse.*

-Les pharmacies de classe n'ont pas été réapprovisionnées (demande transmise en début d'année).

*M. Fouché demande une nouvelle transmission de la commande afin de pouvoir effectuer les achats.*

-La 9<sup>ème</sup> classe a été installée dans l'ancienne garderie. Ce local n'étant pas insonorisé, le bruit reste un réel problème quant aux conditions de travail des enfants et des adultes.

*Les représentants de la municipalité en conviennent, mais le projet reste à l'étude pour le moment.*

-La garderie occupe la salle de motricité et le modulaire de la cour du haut, ceci jusqu'à la livraison de la nouvelle cantine ; le gros matériel de gym a été stocké à la mairie pour ce laps de temps.

*La nouvelle cantine devrait entrer en service après les vacances de février.*

-Demande transmise à la mairie pour utilisation régulière de la bibliothèque municipale par le RASED, pour les interventions du maître E, avec installation de table, comme pour les cours d'anglais.

*La municipalité propose l'installation de tables et de chaises dans la salle du petit dortoir pour les interventions du maître E.*

-Les engins roulants sont sortis et rangés avec l'aide des enfants du CE1 au CM2. Nous souhaitons faire une demande de nouveaux engins (17 actuellement, dont 5 donnés par l'USEP, pour 91 enfants). Un local de rangement situé dans la cour du haut, là où ils sont utilisés pourrait-il être de nouveau envisagé ?

*M. Fouché répond qu'il n'est pas envisagé d'apporter une solution à ce problème dans un avenir proche.*

Question des parents élus :

-Pourrait-on être informé de l'avancement du dossier concernant la rénovation du plateau de la cour du haut ? Est-il notamment prévu de remplacer les cailloux par un revêtement plus adapté en termes d'hygiène et de sécurité ?

*Les cailloux ont été nettoyés ; un changement de revêtement n'est pas prévu.*

-Les parents d'élèves transmettent la proposition faite par une mère d'élève, diététicienne de profession, d'aider bénévolement à l'élaboration des menus.

*Cette personne est invitée à contacter le président de l'APE, lui-même membre de la commission menu, avec pour condition d'obtenir l'accord de M. Secq (cuisinier).*

### **3. Les exercices de sécurité.**

-Le 1<sup>er</sup> exercice, exercice de sécurité « Attentats/Intrusion » a eu lieu le 14/10/16 à 9h15.

Il est difficile de trouver un signal qui soit à la fois discret et efficace. Le signal retenu est 3 coups brefs avec la corne de brume. Les enfants ont très bien réagi. Pour les plus petits (jusqu'au CP) il n'a été question que d'un jeu : « cache-cache » « fourmis » « escargots » ; pour les plus grands il s'agissait de s'entraîner à se cacher. Tout s'est déroulé dans le calme.

Question des parents élus :

Les parents souhaiteraient un bilan sur le premier exercice de confinement anti-intrusion. Pourriez-vous par ailleurs communiquer sur l'organisation des différents types d'exercices, notamment sur les sonneries utilisées et sur la gestion des personnes à mobilité réduite ? Enfin, ne serait-il pas pertinent de communiquer une information aux familles au moment de ces exercices pour permettre le dialogue à la maison, notamment avec les plus petits ?

*Echange en réunion de rentrée à ce sujet, précisant que nous ne souhaitons pas générer d'angoisses inutiles et que nous allons réfléchir à un moyen de s'entraîner qui ne perturberait pas les enfants ni ne les inquiéterait. Nous faisons donc le choix de ne pas divulguer d'information générale, sujette à des interprétations diverses, dont le traitement serait difficile à gérer en classe.*

-Le 2<sup>ème</sup> exercice, exercice de sécurité incendie a eu lieu le 04/11/16 à 9h30.

Le système d'alarme a été modifié pendant l'été ; on ne peut plus alerter l'ensemble de l'école en une seule fois. Chaque corps de bâtiment a sa propre alarme, et celle-ci n'est pas reliée aux autres.

L'exercice a duré 4 minutes ; l'alerte a d'abord été déclenchée dans le bâtiment attenant au grand préau, puis dans un 2<sup>ème</sup> temps pour les classes 2, 3, 4 et 5. Les classes 1 et 10 ont évacué en voyant les autres classes sortir précipitamment ; il en est de même pour la classe de Mme David qui était en salle de motricité.

Cet exercice était planifié ; le prochain sera un exercice surprise. La transmission de l'alarme d'un bâtiment à l'autre devra être réfléchi d'ici là.

Le 3<sup>ème</sup> type d'exercice aura lieu plus tard dans l'année ; il s'agira d'un exercice de confinement (en cas de forte tempête...). La corne de brume, sonnerie très longue, donnera le signal d'un regroupement dans les locaux de la cour

du haut qui sont tous équipés de sanitaires et de téléphones. Un sac de survie a été prévu dans ces 2 lieux (classes maternelles et classe 10, salle de motricité).

#### **4. Le règlement intérieur, la Charte de la laïcité.**

Lecture du règlement et modifications du point 1 (horaires de gratuité de la garderie) et du point 11 concernant la fréquentation scolaire et la transmission des motifs d'absence des élèves.

Le règlement intérieur réactualisé a été adopté à l'unanimité ; il va prochainement circuler dans les cartables pour signature.

#### **5. Le projet d'école : bilan de l'année 2015-2016 ; actions prévues pour l'année 2016-2017**

##### **✚ Bilan de l'année 2015 - 2016**

**Axe 1 : Assurer la maîtrise par tous les élèves des instruments fondamentaux de la connaissance à la fin de l'école élémentaire.**

-Poursuite du travail d'élaboration de programmations de cycles en liaison avec les nouveaux programmes.  
-Multiplication des mises en situation de communication réelle (participation au Prix des Incorruptibles, renseignement du site de l'école, présentation orale de productions d'écrits, correspondance scolaire, utilisation de la messagerie...)

**Axe 2 : Favoriser la différenciation pédagogique pour prendre en compte l'hétérogénéité des élèves.**

-Reconduction du décloisonnement de début d'année avec les enseignantes de cycle 1, permettant un travail différencié, en petits groupes, dans le domaine de la lecture au cycle 2.  
-Poursuite de la différenciation en classe et en activités pédagogiques complémentaires.  
-Intervention du RASED (maître E) pour les enfants rencontrant des difficultés persistantes.

**Axe 3 : Le parcours de l'élève ; de l'école au collège.**

*Parcours culturel :*

-En attente d'un accès à Folios et d'une formation nous permettant de l'utiliser  
-Poursuite des actions culturelles visant à l'obtention d'une mémoire culturelle commune riche et variée (cinéma, musées, spectacles vivants, chorale, patrimoine)

*Action passerelle pré-scolaire / cycle 1 :*

Poursuite de l'action. Les nouveaux élèves semblent avoir moins d'appréhension quant à la classe et aux adultes de l'école. La séparation avec les parents et les changements de lieux dans l'école restent fortement anxiogènes.

*Passerelle CM2 / 6<sup>ème</sup> :*

Reconduction de l'action qui permet aux enfants et aux parents de mieux appréhender le passage en 6<sup>ème</sup>, notamment avec la venue des 6èmes à l'école et la visite du collège par les CM2.

##### **✚ Actions prévues pour l'année scolaire 2016 - 2017 :**

Les axes de travail concernent le langage, l'écrit et le parcours culturel de la PS au CM2. S'inscrivent dans ce projet également l'action passerelle avec le pré scolaire et celle avec le collège.

Dans le cadre du projet d'école, les actions suivantes seront proposées à tous les enfants de l'école :

###### **➤ Spectacle vivant (CUMAV)**

Dans le cadre des spectacles vivants « L'enfant et le théâtre » proposés par Scènes Nomades en partenariat avec la CUMAV, chaque élève de l'école assistera à une représentation dans l'année :

Les élèves de la PS au CE2 iront voir le spectacle « *Titi tombe Titi tombe pas* » de la Compagnie Pascal Rousseau au Centre culturel de Pamproux entre le 6 et le 9 février 2017. Il s'agit d'art de la piste (avec équilibre, clownerie, langage du corps).

Les élèves de CM1 et CM2 devaient assister au spectacle « *Le cercle de l'équilibre* » comme nous l'avions annoncé à la réunion de début d'année. De trop nombreuses écoles étaient inscrites à ces représentations donc les classes de Fressines assisteront au spectacle « *Ravie* » de la Compagnie Les Lubies à Melle le 23 novembre. Il s'agit de l'écriture réinventée de « La chèvre de Monsieur Seguin » d'Alphonse Daudet.

➤ **CINEMA :**

Ecole et cinéma :

Comme annoncé et présenté lors de la réunion de rentrée, le projet ECOLE ET CINEMA est reconduit cette année pour l'ensemble des classes du cycle 2 et 3. Chaque classe ira voir 3 films au cinéma de La Crèche.

-CYCLE 2 : *1, 2, 3 Léon Jiburo Peau d'âne*

-CYCLE 3 : *Le Kid Le tableau Wadjda*

La première séance aura lieu le mardi 22 novembre pour les classes de CM1 et CM2 qui iront voir le film « Le kid ».

Les élèves de CP, CE1 et CE2 verront « 1, 2, 3 Léon » le jeudi 24 novembre.

Maternelle et cinéma:

Les deux classes de PS-MS et la classe de MS-GS se déplaceront au cinéma de La Crèche si la programmation est intéressante. Nous envisageons la possibilité d'aller au CAC mais les tarifs sont plus élevés.

Ces deux actions sont conditionnées par le financement des déplacements ; municipalité : 1500€ par année civile ; APE : l'année scolaire passée : 1500€

➤ **Chorale :** de la classe de GS/CP au CM2

Les objectifs de cette action sont de faire apprendre aux enfants une sélection de chants proposés par Nathalie Brissonnet, conseillère pédagogique départementale en éducation musicale et de les interpréter lors d'une rencontre avec d'autres enfants du secteur devant un public, dans un lieu approprié, en dehors de l'école et de la classe.

Ce projet n'a pas encore débuté.

➤ **Action passerelle pour les PS**

Nous reconduisons pour la 3ème année cette action, qui vise à faire découvrir l'école aux futurs élèves de Petite Section de maternelle. Elle devrait débiter au mois de janvier. Les deux classes de PS-MS y participent et accueilleront les TPS avec un roulement afin de leur permettre de se familiariser avec les locaux et le personnel de l'école.

3 séances seront proposées aux enfants inscrits, au rythme de une par période.

Pour les enfants qui ne pourront participer à cette action, une matinée portes-ouvertes est prévue au mois de mai après les inscriptions.

Une matinée culturelle organisée par les animatrices de la structure petite enfance de la Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle sera offerte aux enfants de PS et MS le 14 avril.

➤ **Action passerelle CM2/6<sup>ème</sup>**

Cette action permet de faciliter l'intégration des futurs 6<sup>èmes</sup> dans leur nouvel environnement scolaire.

Chaque année, au printemps, les délégués de 6<sup>èmes</sup>, de préférence anciens élèves de l'école de Fressines, viennent en classe, accompagnés d'un professeur de collège ou de la CPE, échanger avec les actuels CM2.

Au mois de juin la classe de CM2 visite le collège et fin juin, chaque famille doit aller y inscrire son enfant. Ce moment peut encore être l'occasion d'un rendez-vous ou d'une visite.

➤ Les GS et les classes de cycle 2 et cycle 3 participeront au **prix des incorruptibles**.

Les enfants ont jusqu'au mois de mai pour lire seuls ou à l'aide de leur enseignant une sélection de 5 à 7 ouvrages. Après les dernières lectures, il y aura une période d'échanges pour défendre son livre préféré ce qui permettra de travailler le langage argumentatif et éventuellement l'écrit argumentatif pour les plus grands. Puis le vote sera par la suite l'occasion d'aborder des notions d'instruction civique dans le cadre de la tenue du bureau de vote.

➤ **Lire et Faire Lire :**

Dès cette semaine, des séances de lecture sont organisées par petits groupes sur le temps scolaire en concertation avec les enseignants, les mardis et jeudis matins, pour les classes de la PS au CE1. Les lecteurs bénévoles sont des retraités recrutés et formés par la ligue de l'enseignement des Deux-Sèvres.

➤ **USEP :**

Plusieurs rencontres inter-classes sont envisagées:

-la classe de PS-MS de Mme Beyer avec une classe de l'école de Périgné.

-la classe de Mme Gazeau avec leurs correspondants à Mougou.

-les élèves de PS-MS de Mme David avec une classe de Montigné.

Les enfants des classes de PS-MS devraient recevoir leurs correspondants à Fressines au cours de la dernière période.

L'USEP fait face à des difficultés financières en raison de la baisse de ses subventions. A priori, au niveau du Mellois, nous n'aurons droit qu'à un déplacement par classe cette année, au choix, 1 rencontre interclasse ou de masse (orientation et endurance pour l'élémentaire)

Nous pourrions participer aussi à une ou deux rencontres sportives départementales : le Printemps des Maternelles (PS- MS, MS-GS), le P'tit tour USEP (MS-GS, GS-CP, CP), Raid multi-activités (CP et CE2), basket (CE2).

Les CM2 participeront à un camp USEP ; celui-ci se déroulera courant juin à La Garette. Une réunion d'information aura lieu au printemps et une communication suivra ensuite auprès des parents.

Autres activités

- Lambon CM : voile, kayak, canoë jusqu'au 19 novembre

Pour les CM2, une journée « descente de la Sèvre » en kayak a remplacé les 2 dernières séances initialement prévues au Lambon. 6 adultes étaient présents pour encadrer cette activité. Tout s'est bien déroulé.

- Ping Pong pour les CM et les CE2
- Vélo : MS/GS, GS/CP et CP(en mai, P'tit tour USEP)
- Piscine : GS et GS/CP en avr/mai/juin à Melle, CE1, CP et CE2 en sept/oct/nov à Melle

Les enseignants remercient les parents qui accompagnent les classes ; rappelons que sans parent disponible, l'activité ne peut être maintenue.

Question des parents élus :

Pour l'activité piscine proposée aux enfants de CP, CE1 et CE2, on constate que le temps dans l'eau est réduit, les enfants s'en plaignent. Pourrait-on savoir à quelle heure devrait passer le bus et combien de temps les enfants devraient normalement passer dans l'eau ? Pour le retour, il est arrivé encore cette année que le bus scolaire parte sous le nez des enfants ! Les responsables des chauffeurs ont-ils été informés de ces incidents ? Enfin le demi-tour au niveau du rond-point est toujours d'actualité ! Doit-on laisser faire ?

*Une séance piscine dure 45 minutes ; cette durée a pu être quelquefois réduite de 5, 10 voire 15 minutes, du fait du retard du transporteur (en début d'année, les travaux sur la voirie obligeaient le bus à faire des détours). Par ailleurs, la manœuvre du bus au niveau du rond-point est la seule option permettant de déposer les enfants à l'heure pour le ramassage scolaire du soir.*

- Toutes les classes bénéficient d'un abonnement presse ou littérature enfantine financés par l'APE.
- Le site internet de l'école sera renseigné régulièrement, dans la mesure du possible. Il nous permet de donner plus de sens aux apprentissages et d'améliorer les compétences du B2i. Un lien existe entre « Fressinet » et le site de l'école.

## **6. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2017.**

Les enfants nés en 2014 et susceptibles de faire leur entrée en PS en septembre 2017 sont 23 ; les 26 CM2 partiront vraisemblablement au collège.

Les effectifs pour l'année scolaire 2016/2017 pourraient être de 222 élèves.

Les admissions à l'école, après inscription en mairie, auront lieu du 3 au 14 avril 2017.

## **7. Les APC (activités pédagogiques complémentaires), les APS (activités périscolaires).**

➤ Les APC sont mises en place les vendredis de 15h à 16h pour les enfants de la GS jusqu'au CM2 et les lundis et vendredis de 15h30 à 16h pour les MS. Elles se déclinent sous forme d'aide personnalisée, de méthodologie ou d'activités en lien avec le projet d'école. Elles sont proposées aux familles qui peuvent décider de valider l'inscription ou non.

Au début de chaque période de nouvelles propositions sont transmises aux parents.

- Les APS

Question des parents élus :

Au sujet de l'organisation du vendredi soir de 15h à 16h, il y a beaucoup de va et vient, beaucoup d'activités dans les locaux de l'école, cela crée de la confusion auprès des enfants et pour certains parents. Comment faire en sorte que

cela soit plus structuré ? Comment s'assurer de l'identité des personnes qui viennent chercher les enfants ? Pourquoi n'a-t-on pas plus d'informations au sujet des APS ? Qu'en est-il de la subvention que reçoit la commune à ce sujet ?

*M. Fouché informe les parents de l'arrêt des subventions et précise que l'argent des précédentes subventions a été employé à la rémunération du personnel.*

*Mme Moreau est consciente des problèmes d'organisation ; la gestion des APS n'est pas une tâche facile. Se pose en plus le problème des locaux cette année.*

La séance est levée à 20h30.

Les secrétaires  
Mme Gazeau et Mme Guermeur

La directrice  
Mme Surreau